



RECONDUCTION n° 19/1 DU PROCES-VERBAL n° 13 - A - 180

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Une cloison vitrée à ossature métallique Ossature : PRESTO 50 (FORSTER) Vitrages : PYROGUARD T EW 60/13-1 (CGI France)
Demandeur	PYROGUARD UK LTD (ex. C.G.I. International LTD. – International House) Millfield Lane Haydock, Merseyside WA11 9GA (GB)
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : EFR-14-001482, EFR-14-002242, EFR-14-002251 et 18/4
Durée de validité	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 15 avril 2024. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 02 décembre 2019

X


Renaud FAGNONI

Chargé d'Affaires
Signé par : Renaud FAGNONI

X


Renaud SCHILLINGER

Superviseur
Signé par : Renaud SCHILLINGER



PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT n° 13 - A - 180

Résistance au feu des éléments de construction selon l'Arrêté modifié du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

Durée de validité	Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au : 15 avril 2019
Appréciations de laboratoire de référence n°	13-A-180 A 13-A-180 B
Concernant	Une cloison vitrée à ossature métallique Ossature : PRESTO 50 (FORSTER) Vitrages : PYROGUARD T EW 60/13-1 (CGI France)
Demandeurs conjoints	C.G.I. International LTD. - International House Millfield Lane Haydock, Merseyside WA11 9GA (GB) FORSTER ROHR & PROFILTECHNIK AG FORSTER PROFILSYSTEME Amriswilerstrasse 50 Postfach 400 CH - 9320 ARBON

**Ce procès-verbal comporte 9 pages.
Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.**

1. INTRODUCTION

Le procès-verbal de classement de résistance au feu définit le classement affecté à une cloison vitrée, conformément aux modes opératoires donnés dans la norme EN 13501-2 « Classement au feu des produits de construction et éléments de bâtiment - Partie 2 : Classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation ».

2. LABORATOIRE D'ESSAI

Nom : Efectis France
Adresse : Voie Romaine
FR - 57280 MAIZIERES-LES-METZ

3. DEMANDEURS DES APPRECIATIONS DE LABORATOIRE DE REFERENCE

Nom : C.G.I. International LTD. - International House
Adresse : Millfield Lane
Haydock, Merseyside
WA11 9GA (GB)

Nom : FORSTER ROHR & PROFILTECHNIK AG
FORSTER PROFILSYSTEME
Adresse : Amriswilerstrasse 50
Postfach 400
CH - 9320 ARBON

4. APPRECIATIONS DE LABORATOIRE DE REFERENCE

Référence : 13-A-180 A
13-A-180 B
Date : xxx xxxx 2013

5. REFERENCE ET PROVENANCE DE L'ELEMENT ETUDIE

Ossature

Référence : Presto 50
Provenance : FORSTER ROHR & PROFILTECHNIK AG
FORSTER PROFILSYSTEME
Amriswilerstrasse 50
Postfach 400
CH - 9320 ARBON

Vitrages

Référence : PYROGUARD T EW 60/13-1 (CGI France)
Provenance : CGI France
Mégazone de Moselle-Est
Parc d'activités de Farébersviller
57455 Seingbouse

6. PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

6.1 TYPE DE FONCTION

La cloison vitrée est définie comme un « élément non porteur ». Sa fonction est de résister au feu en ce qui concerne les caractéristiques de performances de résistance au feu données au paragraphe 5 de la norme EN 13501-2.

6.2 GENERALITES

Voir planches n° 1 à 4.

La cloison se compose d'une ossature en profilés acier de la série PRESTO 50 (FORSTER) dont les baies sont obturées par des vitrages PYROGUARD T EW 60/13-1 (CGI France).

6.3 DESCRIPTION DE L'ELEMENT

6.3.1 Ossature

L'ossature de la cloison est réalisée à partir de profils acier de la série Presto 50 (FORSTER) :

- de référence 32.851 et de section 50 x 70 mm pour les profilés périphériques.
- de référence 32.852 de section 50 x 90 mm pour les profilés intermédiaires.

Les profils sont assemblés entre eux par soudure.

6.3.2 Vitrages

L'ossature définit des baies obturées par des vitrages PYROGUARD T EW 60/13-1 (CGI France) dont la composition exacte est en possession du Laboratoire.

6.3.3 Maintien et étanchéité des vitrages

Les vitrages sont maintenus par un simple parclosage en acier référence 901.228 (FORSTER) de section 25 x 20 mm (l x h), clipsé sur des vis boutons référence 906.577 (FORSTER) réparties au pas maximal de 200 mm.

Le serrage des vitrages est réalisé par l'intermédiaire de bandes de fibres minérales de référence KERAFIX FLEXLIT (GLUSKE) et de section 20 x 4 mm collées sur l'ailette des profils et sur les parcloses.

Le calage des vitrages est réalisé en partie basse aux deux extrémités du vitrage par deux cales de PROMATECT-H (PROMAT) de dimensions 13 x 8 x 80 mm.

Le jeu en fond de feuillure est de : 8 mm.

La prise en feuillure des vitrages est de : 12 mm.

6.3.4 Construction support

La cloison vitrée est fixée sur du béton armé de masse volumique supérieure à 2200 kg/m³ et d'épaisseur minimale 200 mm.

La fixation est réalisée par l'intermédiaire de vis et chevilles plastique Ø 10 x 160 mm (WURTH) réparties au pas maximal de 800 mm après interposition d'une couche de laine de roche (ROCKWOOL) d'épaisseur 20 mm et de masse volumique moyenne théorique 80 kg/m³.

7. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

L'élément mis en œuvre dans les conditions décrites par le Laboratoire peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

8. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

8.1 REFERENCE DES CLASSEMENTS

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.2 de la norme EN 13501-2.

8.2 CLASSEMENTS

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

R	E	I	W		t	-	M	C	S	G	K
	E				120	-					
	E		W		60	-					

Aucun autre classement n'est autorisé.

9. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

9.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence. En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

9.2 SENS DU FEU

Côté parclozes

9.3 DOMAINE DE VALIDITE DU PROCES-VERBAL

9.3.1 Dimensions autorisées

Hauteur maximale de la cloison vitrée : 3350 mm

Largeur de la cloison vitrée : illimitée

Dimensions hors-tout des vitrages PYROGUARD T EW 60/13-1 (CGI France) :

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	2585	2835

9.3.2 Constructions supports

Conformément aux règles précisées au paragraphe 13.4 de la norme EN 1364-1 :1999, les performances indiquées au paragraphe 8 du présent procès-verbal de classement sont valables pour des cloisons installées dans des constructions supports telles que décrites au paragraphe 6.3.4 du présent document.

Aucune modification dimensionnelle ne pourra être appliquée sur les côtes exprimées ci-dessus et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance préalable d'une extension de classement par le Laboratoire.

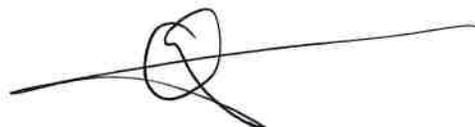
10. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable CINQ ANS à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

QUINZE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le Laboratoire.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 15 avril 2014



Olivia D'HALLUIN
Responsable du pôle éléments verriers

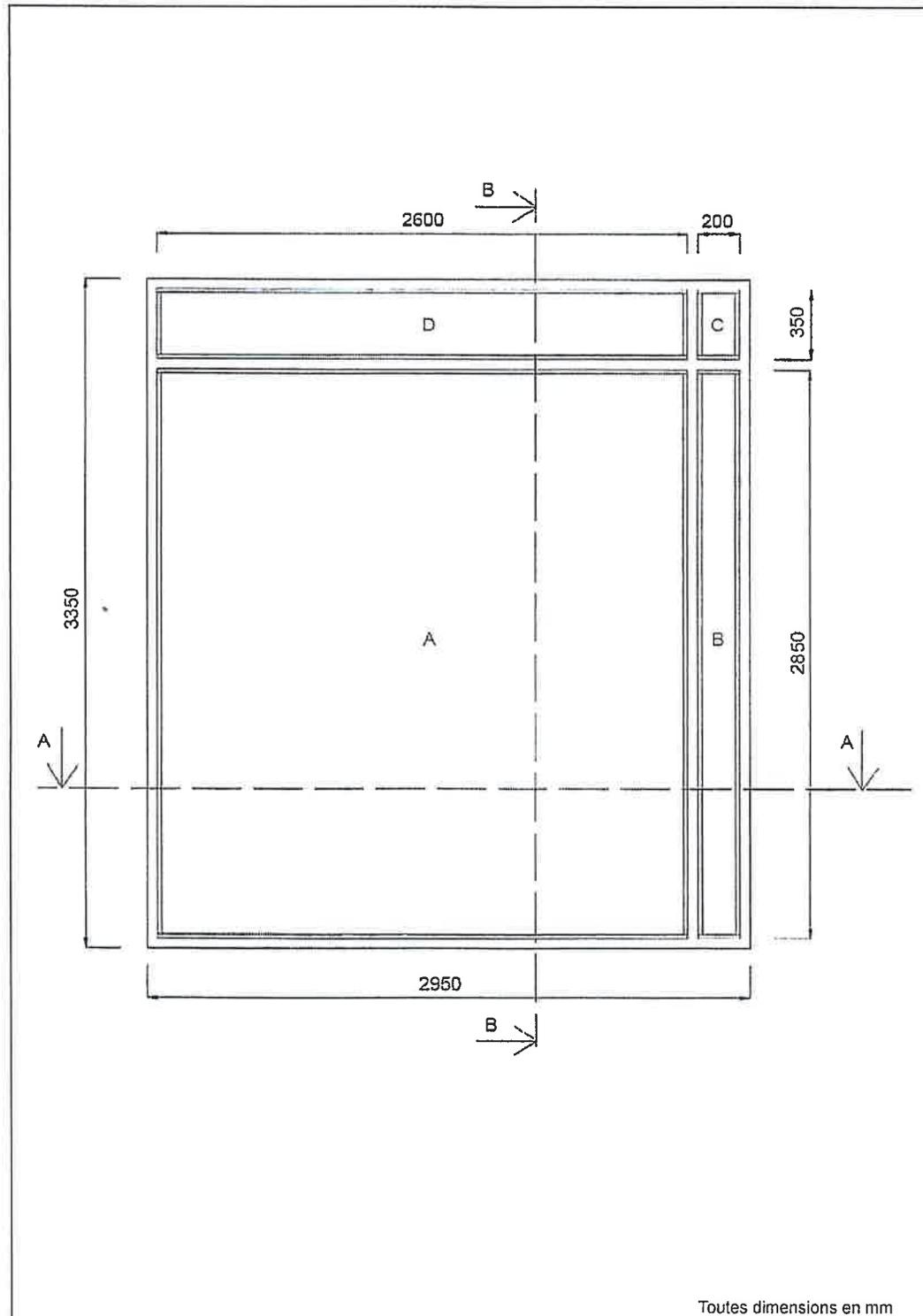


Hervé RYCKEWAERT
Chef de Service Essais

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément.

Planche n°1 : Exemple de montage : vue en élévation



Exemple d'application : vue en élévation

Planche 1
Nr. 13-A-180
de 01.03.2014

Planche n° 2 : Exemple de montage : coupes horizontale et verticale

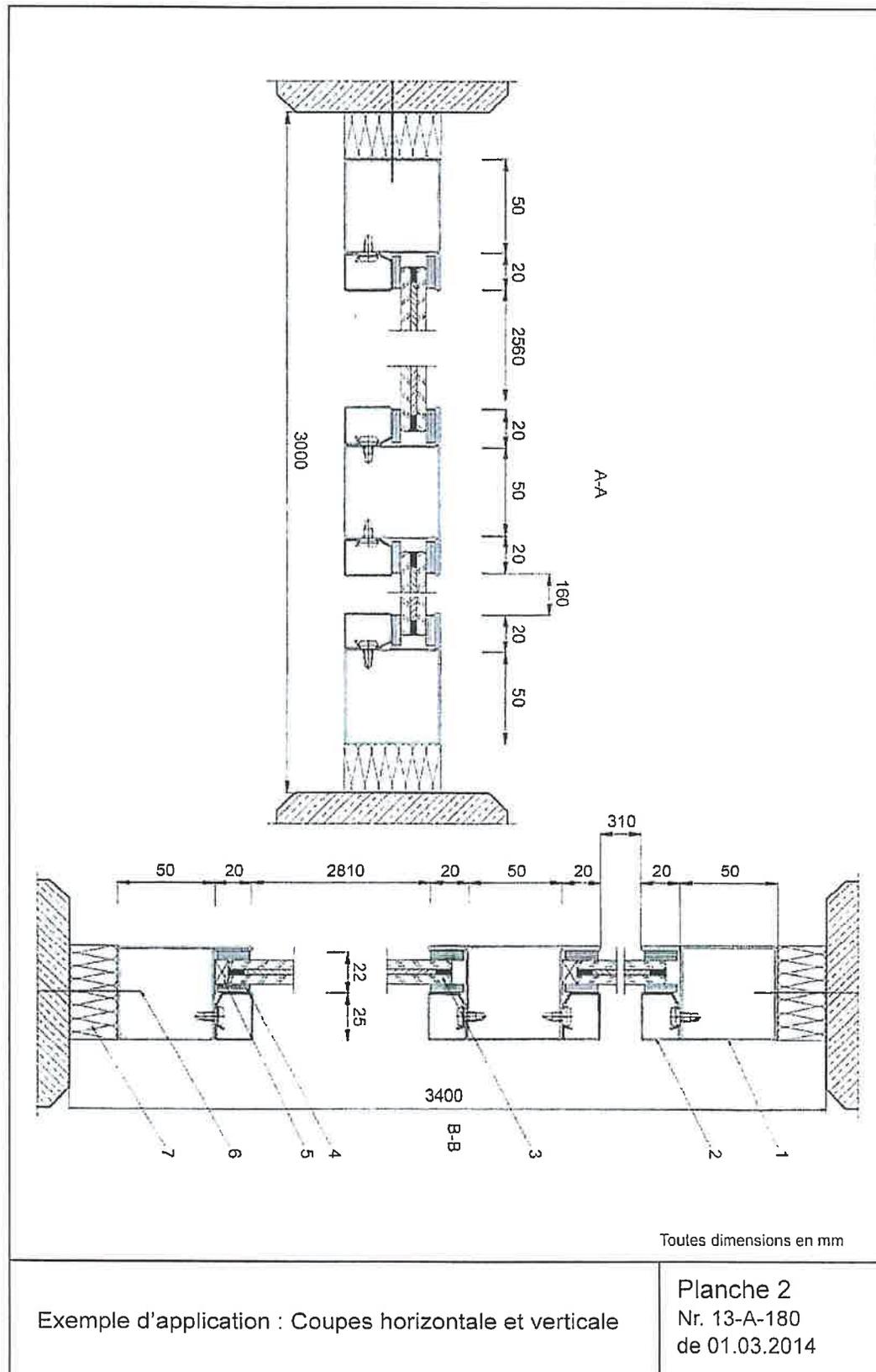


Planche n° 3 : Exemple de montage : fixation à la construction support

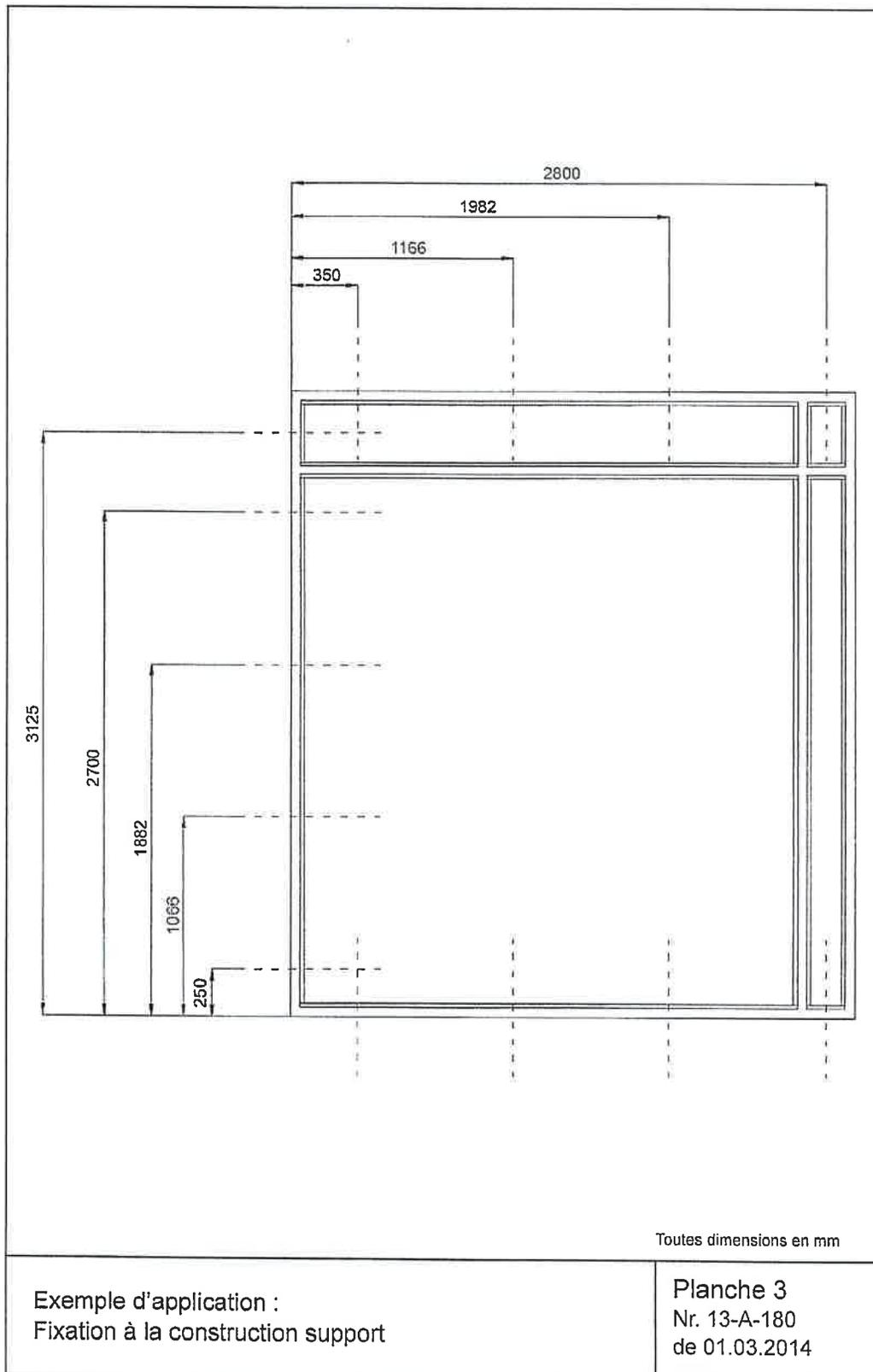


Planche n° 4 : Nomenclature

Pos. :

1. Profils acier Forster Presto de section 50 x 50 x 1.5 mm - Ref : 32.851, 32.852
2. Parcloses acier Forster - Ref : 901.228 (hauteur 20 mm x largeur 25 mm)
avec vis autotaraudeuse Forster 906.577
3. Vitrage Pyroguard T-EW60/13-1
 - A 2585 x 2835 x 13 mm
 - B 185 x 2835 x 13 mm
 - C 185 x 335 x 13 mm
 - D 2585 x 335 x 13 mm
4. Bande de fibres minérales de section 20 x 5 mm
5. Cales de vitrages
6. Vis de fixation Ø 10 x 160 mm
7. Laine de roche et maçonnerie

Toutes dimensions en mm

Nomenclature

Planche 4
Nr. 13-A-180
de 01.03.2014



EXTENSION DE CLASSEMENT

Extension de classement n°

sur le procès-verbal n°

▪ EFR-14-002251

13 - A - 180

Demandeur

CGI INTERNATIONAL LTD - INTERNATIONAL HOUSE
Milfield Lane
Haydock Merseyside
GB- WA11 9GA

Objet de l'extension

Mise en œuvre de vitrages Pyroguard T EW60/13-1 VF
Mise en œuvre de vitrages Pyroguard T EW60/13-1 VI
Augmentation des dimensions des vitrages Pyroguard T EW60/13-1

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence. **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**

Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par EFACTIS France.

Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Aucune modification de constitution de la cloison n'est réalisée.

Seules les mises en œuvre de vitrages Pyroguard T EW60/13-1, Pyroguard T EW60/13-1 VF et Pyroguard T EW60/13-1 VI (CGI FRANCE) ainsi que des dimensions de vitrage différentes, sont autorisées - voir planche n° 1 -.

Les parcloles et l'étanchéité par fibre sont adaptées en fonction de l'épaisseur des vitrages mise en œuvre afin de respecter la préconisation du procès-verbal de référence.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

Le procès-verbal de classement de référence EFACTIS n° 13-A-180 est en tout point identique au procès-verbal de classement EFACTIS n° 08-V-101.

La présente extension de classement est en tout point identique à celle n° 08/3 sur le procès-verbal 08-V-101.

Seul le nom du Demandeur et la référence commerciale des vitrages sont modifiés.

3. CONDITIONS A RESPECTER

En complément aux dimensions autorisées dans le procès-verbal de référence, sont autorisées les dimensions hors-tout des vitrages Pyroguard T EW60/13-1, Pyroguard T EW60/13-1 VF et Pyroguard T EW60/13-1 VI (CGI FRANCE), suivantes :

	LARGEUR (mm)	HAUTEUR (mm)
MINIMALE	sans limite	sans limite
MAXIMALE	2845	3120

La mise en œuvre de vitrages Pyroguard T EW60/13-1 VF (CGI FRANCE), est autorisée avec la face feuilletée côté exposé au feu uniquement.

La mise en œuvre de vitrages Pyroguard T EW60/13-1 VI (CGI FRANCE), est autorisée avec la contre face côté exposé au feu uniquement.

Le sens de feu est indifférent pour les parcloles.

Toutes les autres conditions du procès-verbal de référence sont à respecter.

4. CONCLUSIONS

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

Aucun autre classement n'est autorisé.

R	E	I	W		t	-	M	C	S	G	K
	E		W		60						
	E				120						



Déborah KRIER
Chargée d'Affaires

Maizières-lès-Metz, le 27 août 2014



Hervé RYCKEWAERT
Chef du Service Essais

Planche n° 1: Détails

Liste des compositions autorisées : Vitrages isolants				
Face	Intercalatre	Contreface		
Pyroguard T-EW60/13-1	Intercalatre isolant acier Epaisseur à définir*	Float 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm ▶ Ajout possible de dépolissage, de sérigraphie ou de couleur		
		Trempe 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm ▶ Ajout possible de dépolissage, de sérigraphie ou de couleur		
		Vitrage feuilleté 33.2, 33.4 ou 33.6 (trempé ou non)		
		Vitrage feuilleté 44.2, 44.4 ou 44.6 (trempé ou non)		
		Vitrage feuilleté 55.2, 55.4 ou 55.6 (trempé ou non)		
		Vitrage feuilleté 66.2, 66.4 ou 66.6 (trempé ou non) ▶ Utilisation possible de PVB clair, couleur ou spécial		
		Vitrage feuilleté retardateur d'effraction (trempé ou non)		
		Vitrage feuilleté anti-effraction (trempé ou non)		
		Miroir espion 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)		
		Vitrage décoratif 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)		
		Vitrage autonettoyant 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)		
		Vitrage réfléchissant 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non) ▶ Ajout possible de dépolissage, de sérigraphie ou de couleur		
		Vitrage à faible émissivité 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)		
		Vitrage de contrôle solaire 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)		
		Vitrage feuilleté à faible émissivité 33.2, 33.4 ou 33.6 (trempé ou non)		
		Vitrage feuilleté à faible émissivité 44.2, 44.4 ou 44.6 (trempé ou non)		
		Vitrage feuilleté à faible émissivité 55.2, 55.4 ou 55.6 (trempé ou non)		
		Vitrage feuilleté à faible émissivité 66.2, 66.4 ou 66.6 (trempé ou non) ▶ Utilisation possible de PVB clair, couleur ou spécial		
		Vitrage feuilleté de contrôle solaire 33.2, 33.4 ou 33.6 (trempé ou non)		
		Vitrage feuilleté de contrôle solaire 44.2, 44.4 ou 44.6 (trempé ou non)		
		Vitrage feuilleté de contrôle solaire 55.2, 55.4 ou 55.6 (trempé ou non)		
		Vitrage feuilleté de contrôle solaire 66.2, 66.4 ou 66.6 (trempé ou non) ▶ Utilisation possible de PVB clair, couleur ou spécial		
		Pyroguard T EW60/13-1 ▶ Ajout possible de dépolissage, de sérigraphie sur la face opposée à la couche		
		* L'épaisseur totale du vitrage n'excèdera pas 33 mm		
		Liste des compositions autorisées : Vitrages feuilletés		
		Face	Intercalatre	Contreface
		Trempe 5mm	Intercalatre intumescent (gel) 3 mm	Feuilleté 33.2 (float ou trempé, Faiblement émissif ou contrôle solaire, etc...)
				Feuilleté 44.2 (float ou trempé, Faiblement émissif ou contrôle solaire, etc...)
Feuilleté 55.2 (float ou trempé, Faiblement émissif ou contrôle solaire, etc...)				
Feuilleté 66.2 (float ou trempé, Faiblement émissif ou contrôle solaire, etc...) ▶ Ajout possible de dépolissage, de sérigraphie ou de couleur				
Vitrage feuilleté retardateur d'effraction (trempé ou non)				
Vitrage feuilleté anti-effraction (trempé ou non)				
Utilisation possible de PVB clair, couleur ou spécial				
Liste des vitrages isolants et feuilletés		Planche 1 <small>EFR-14-002251 PV 13-A-180 de 02 09 2014</small>		